

# *Comarum palustre*

*Comarum palustre* L., *Sp. Pl.*, I : 502 (1753)

*Potentilla palustris* (L.) Scop.

Potentille des marais

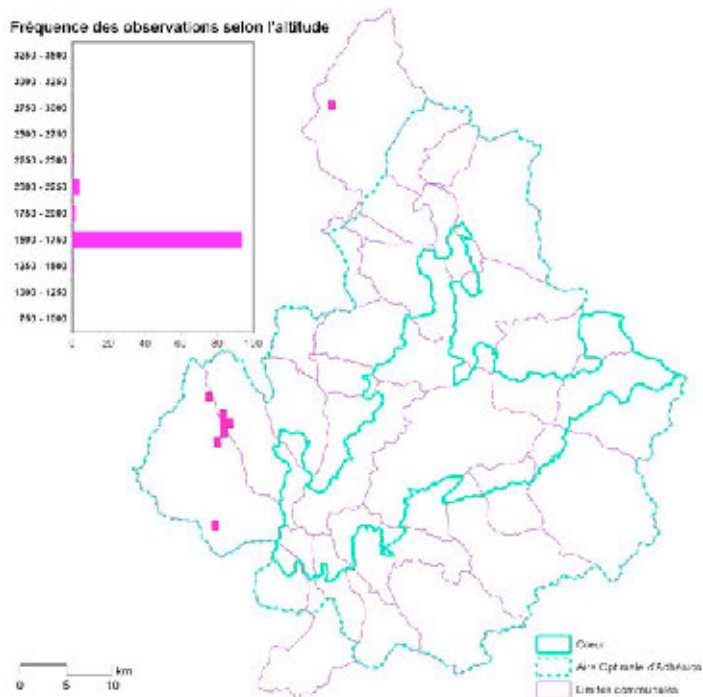
Cinquefolie delle paludi

Rosaceae

Hélophyte

Eurosibérien, nord américain

Sans protection réglementaire - LRRR : préoccupation mineure



© Parc national de la Vanoise - Ludovic Imberdis

## Éléments descriptifs

Cette grande potentille des zones humides, dont la tige peut atteindre 70 cm de hauteur, ne peut se confondre avec aucune autre : c'est la seule potentille de notre flore avec des pétales pourpre foncé, contrastant avec les étamines jaune vif. Les feuilles sont imparipennées, composées de cinq à sept folioles lancéolées, dentées, glauques au revers.

## Écologie et habitats

Cette plante se développe dans les bas-marais et les tourbières des étages collinéen à subalpin. En Vanoise, elle est connue entre 1760 et 2290 m d'altitude. Elle s'observe plus particulièrement dans les dépressions inondées en compagnie par exemple de *Menyanthes trifoliata*. C'est une espèce caractéristique des marais de transition (*Caricion lasiocarpae*), milieux particulièrement sensibles et fragiles.

## Distribution

Au niveau mondial, *Comarum palustre* se rencontre sur l'ensemble de l'hémisphère nord. En France, elle est inventoriée dans la plupart des départements, sauf ceux de l'extrémité sud, tout en étant présente dans le massif pyrénéen. Elle est assez rare en Savoie et n'était pas citée en Vanoise par Gensac (1974). Elle est actuellement connue sur trois communes du Parc : Bourg-Saint-Maurice, Les Allues et Saint-Martin-de-Belleville.

## Menaces et préservation

Dans notre région, *Comarum palustre* ne bénéficie d'aucun statut réglementaire de protection. Quelques populations sont

protégées par Arrêté préfectoral de protection de biotope comme aux Allues (tourbières du Plan de l'Homme et de Vieille Cave) et à Saint-Martin-de-Belleville (Plan de l'Eau). Il convient de rester très attentif au devenir de ces populations, d'autant que certaines sont localisées dans l'emprise de domaines skiables où les travaux de terrassement peuvent entraîner des destructions directes ou altérer le fonctionnement de zones humides en modifiant leur alimentation en eau.